

**Association Départementale des Gardes
Particuliers et Piégeurs Agréés de l'Es-
sonne (ADGPPAE)**

AGREEE PROTECTION DEL'ENVIRONNEMENT

"Le Vert Pré"

2, Sente du Vau

91780 Chalo Saint Mars

Tél : 09 79 37 86 28

bedeau.michel@wanadoo.fr

<http://perso.orange.fr/adgppa.essonne/>

Bureau des Sécurités et Polices Administratives

Sous Préfecture d'Etampes

Tél : 01 69 92 99 82 ou 99

4, rue Van loo – 91150 ETAMPES

pref-reglementation-etampes@essonne.gouv.fr

Site internet : www.essonne.gouv.fr

PIECES A FOURNIR

ARRÊTÉ D'APTITUDE

La Sous-Préfecture d'Etampes délivre un arrêté d'aptitude **uniquement si la formation a eu lieu dans l'Essonne.**

Dossier : Une demande complétée et signée

l'attestation de formation (module 1 + 2 ou 3 ou 4 ou 5 selon le cas)

pièce d'identité

justificatif de domicile

Pour une demande d'aptitude avec un examen passé dans les Yvelines, envoyer la demande à la Préfecture des Yvelines

AGRÉMENT GARDE-PARTICULIER CHASSE (1ère demande ou renouvellement)

Constitution du dossier :

- Demande d'agrément Annexe 1 et Commission Annexe 2
- Plan de chasse Grand Gibier (arrêté DDT ou fiche territoire)
- Ortophotoplan
- Arrêté d'aptitude si 1ère demande d'agrément
- copie du permis de chasse
- copie de la CNI et justificatif de domicile
- une carte d'agrément vierge et une photo
- Document fourni par le commettant établissant la preuve de ses droits (titre de propriété, bail, contrat, attestation du propriétaire ayant cédé ses droits...).

AGRÉMENT GARDE-PARTICULIER – PÊCHE Constitution du

dossier :

- Demande d'agrément Annexe 1 et Commission Annexe 2
- Copie CNI et justificatif de domicile
- Plan (pour pêche avec limite aval et limite amont)
- Arrêté d'aptitude pour une première demande d'agrément.

- Document fourni par le commettant établissant la preuve de ses droits (voir ci-dessus : idem chasse)

Si la propriété se situe sur plusieurs départements, c'est le département sur lequel se situe la plus grande surface qui gère la demande d'agrément.

Qu'il s'agit d'une première demande ou d'un renouvellement, le garde doit prêter serment au tribunal d'où dépend le territoire concerné

AGRÉMENT GARDE-PARTICULIER BOIS&FORET

Constitution du dossier :

- Demande d'agrément Annexe 1 et Commission Annexe 2
- Plan
- Copie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Arrêté d'aptitude si c'est une première demande
- Une photo et une carte vierge
- Document fourni par le commettant établissant la preuve de ses droits (titre de propriété, bail, contrat, attestation du propriétaire ayant cédé ses droits...).

AGRÉMENT GARDE-PARTICULIER

Constitution du dossier :

- Demande d'agrément Annexe 1 et Commission Annexe 2
- Plan Fait
- Copie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Arrêté d'aptitude
- Une photo et une carte vierge
- Document fourni par le commettant établissant la preuve de ses droits (titre de propriété, bail, contrat, attestation du propriétaire ayant cédé ses droits...).

AGREMENT GARDE VOIRIE ROUTIERE

Constitution du dossier :

- Demande d'agrément Annexe 1 et Commission Annexe 2
- Arrêté d'aptitude
- Une photo et une carte vierge
- Copie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Document fourni par le commettant établissant la preuve qu'il est détenteur des droits de garde des zones à garder
- Un plan de la commune